Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Compte rendu CDAS du 16 octobre 2018

Les différents sujets examinés lors de ce Conseil Départemental de l'Action Sociale sont les suivants :

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 27 mars 2018
2 – Actualités
3 – Crédits d'actions locales 2018
4 – Projets d'actions locales 2019
5 – SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale)
6 -- Questions diverses

1 –Approbation du procès verbal de la réunion du 27 mars 2018
Les représentants du personnel l'approuvent à l'unanimité.

2 – Actualités

1- orientations de l'action sociale ministérielle.

Notre délégué départemental présente les résultats de l'enquête nationale réalisée en 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 15 000 agents. Le bilan porte d'une part sur les prestations et d'autre part sur l'organisation de l'AS.

Sur les prestations :
Des fragilités apparaissent en matière de méconnaissance de l'offre notamment « au regard des importants moyens humains et budgétaires mobilisés pour sa mise en œuvre ».
A titre d'exemple, 27 % des agents appartenant aux services déconcentrés sur le territoire national ne connaissent pas les offres de vacances loisirs proposées par l'EPAF (Education Plein Air Finances).

Sur l'organisation :
Le CGEF (Contrôleur Général Économique et Financier) opère un constat négatif sur le mode organisationnel actuel du fait de la segmentation des acteurs AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières), ALPAF (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) et l'EPAF.
Des axes de travail pour améliorer les prestations, clarifier l'offre et l'organisation des opérateurs sont à l'étude avec notamment la mise en place d'un « opérateur unifié de l'action sociale ».
Les représentants **FO-DGFIP**43 font remarquer que cet opérateur unifié existe déjà au niveau départemental : c'est notre délégué départemental de l'AS et nous voulons qu'il reste en place car FO s'oppose à toute régionalisation de l'AS et à tout traitement numérique intégral des prestations, la priorité étant le maintien d'un réseau de proximité de l'AS avec à son entière disposition un budget à hauteur des besoins des agents actifs et retraités.

2- restauration collective et URSSAF

La réglementation URSSAF oblige à une participation minimale de la moité du coût d'un repas. Pour 2018, ce coût évalué forfaitairement est de 4,80€ soit une participation minimale de 2,40€. Le délégué fera une communication complète sur ce sujet. Cette réglementation risque peut être d'avoir un effet dissuasif à la restauration collective. A suivre...

3 – Les crédits d'actions locales 2018.

Un point est fait sur la consommation des crédits 2018 : à ce jour, un solde de 198,89€ est disponible.
Notre délégué propose d'avoir en réserve des crédits pour deux cafetières et un micro-ondes afin de répondre plus rapidement au remplacement des matériels en panne.
Les représentants donnent leur accord à ces propositions.

4 – projets 2018 :

Notre délégué présente les « pistes » 2019 :
Retraités : sortie d'une journée qui prendra la forme d'une promenade en bateau à roue sur l'ISERE et la visite guidée au jardin des fontaines pétrifiantes.
Actifs : sortie familiale au PUY du FOU les 29 et 30 juin 2019 pour 50 participants et une journée à Annecy en visite libre en septembre 2019.

5 – SRIAS .
La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale est présente par le biais du RISAS 43 au niveau départemental lequel est composé notamment de l'assistance sociale et de notre délégué départemental de l'AS. Un budget de 5 400€ était disponible. Il a été utilisé pour les actions Visites du Musée CROZATIER au PUY et Prix littéraire.
Un appel est lancé pour 2019 pour ceux qui auraient un projet : les conditions sont que l'action soit à destination de 3 administrations et s'applique à la famille.

6 – questions diverses :

Le recours aux marchés publics pour l'organisation des sorties impose de lancer des appels d'offre. Notre délégué nous présente les modalités d'appel à concurrence pour les marchés publics, le recours à tout marché supérieur à 25 000€ étant désormais obligatoirement dématérialisé.

Les représentants **FO-DGFIP** : Bénédicte SILLITTO, Jean-Louis PAYRARD

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)
NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu